

Interventions et actions AFPA

Prescripteurs :

ANPE, CAP EMPLOI Rhône,
Missions Locales

La définition du contenu et des conditions de la prestation se fait par contact direct entre le prescripteur et un référent personnes handicapées AFPA ou un psychologue du travail du SOP (Services d'Orientation Professionnelle AFPA)

Opérateurs :

Les Centres AFPA de Rillieux,
Saint-Priest, Vénissieux

Contacts :

Annick MEZERETTE,
AFPA Rillieux
Pascale LAUDE CARTIER,
AFPA Saint-Priest
Maryse COULON,
AFPA Vénissieux

★ Public concerné

Bénéficiaires de l'article L.323.3 du Code du Travail jeunes et adultes.

★ Objectifs

1. Aider à l'orientation professionnelle des personnes handicapées.
2. Permettre d'atteindre les pré requis à l'entrée en formation qualifiante (pour une pré qualification).
3. Développer les qualifications professionnelles des personnes handicapées.
4. Accompagner des démarches de validation des acquis.

★ Actions :

1. Actions d'orientation adaptées : S2, Bancs d'essai, ECAP, Confirmation de projet en atelier, SOATH.
2. Parcours de formation professionnelle qualifiante* : 570 en Région Rhône-Alpes en 2007 avec positionnement, prestations d'accompagnement et rémunération.
3. Parcours de formation professionnelle qualifiante adaptée* : 81 en Région Rhône-Alpes en 2007.

* intégrant si besoin une étape de pré qualification

★ Volume de prestations

Les 3 centres AFPA du Rhône disposent de 173 parcours qualifiants dédiés aux personnes handicapées.

★ Autres précisions

L'ensemble de l'offre de service AFPA est ouverte aux personnes handicapées :
– VAE : Validation des Acquis de l'Expérience sur l'ensemble des titres et CCP (partie du titre) du Ministère du Travail : préparation, accompagnement et réalisation des épreuves d'évaluation avec prise en compte de la situation.